

RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021
VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D006607I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Etaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET: 13. Cession à M. et Mme GUILLET d'une emprise foncière située square Gratteris

Délibération n° 2021/006607

Cession à M. et Mme GUILLET d'une emprise foncière située square Gratteris

Rapporteur: M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	19/10/2021	Favorable unanime

Résumé:

Ce rapport a pour objet d'inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur la cession à M. et Mme GUILLET d'une emprise foncière d'environ $58 \, m^2$ à prendre dans la parcelle communale cadastrée section AX n° 209.

Recette : 4 640 €.

M. et Mme GUILLET ont sollicité l'acquisition d'une emprise d'environ 58 m² à prendre dans la parcelle communale cadastrée section AX n° 209, correspondant au square Gratteris et relevant du PSMV Battant-Quai Vauban.

Depuis de nombreuses années, cette emprise est en grande partie mise à disposition de M. et Mme GUILLET qui l'ont clôturée et aménagée.

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public de ce foncier.

Il est précisé par ailleurs que le principe de cette cession ne nuit aucunement au fonctionnement du square Gratteris.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction de l'Immobilier de l'Etat pour obtenir l'estimation de la valeur vénale de l'emprise à céder. Cette estimation en date du 18 janvier 2021 a fixé la valeur vénale à 4 640 €.

La mutation sera donc consentie au prix de 4 640 € et à la condition que des servitudes soient constituées au profit :

- du fonds riverain de celui de M. et Mme GUILLET puisque la présence d'une fenêtre et d'un débord de toit en limite séparative de l'emprise à céder nécessitent un droit de vue et de surplomb,
- de la personne publique compétente pour assurer l'entretien des remparts situés en contrebas du foncier cessible.

Les termes de la transaction sont les suivants :

- conformément au plan parcellaire joint, cession à M. et Mme GUILLET ou à toute personne morale s'y substituant d'une emprise foncière d'environ 58 m², à prendre dans la parcelle cadastrée section AX n° 209, au prix de 4 640 €,
- Constitution de servitudes :
 - o de passage sur l'emprise à céder à M. et Mme GUILLET, au profit de la personne publique compétente pour entretenir les remparts entourant le square Gratteris,
 - o de vue et de surplomb au profit du fonds cadastré section AX n° 246,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Un document d'arpentage viendra préciser la surface exacte à céder.

L'emprise cédée est enregistrée à l'inventaire sous le numéro BAT-P39701.

La recette sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.

Pour extrait conformation Pour La Maire,

Le Premier Adjo

Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 55 Contre: 0 Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

^{*}Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains Service Topographie Immeuble "La City" 4, rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON Cedex Tel: 03 81 87 89 10 e-mail: topo@grandbesancon.fr

Plan Parcellaire Commune de BESANÇON Rue Gratteris

Découpage de la parcelle Section AX n° 209

	Lé	egende:	
Pétitionnaire : Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains		Alignement du domaine public Application cadastrale Parcelles cadastrales Limite connue par bornage OGE Sections cadastrales	
Service Action Foncière Mme Sabine RIBEIRO 2, rue Mégevand 25000 BESANÇON	oriojeis orbailis		Partie à céder
Date : le 4 janvier 2021	Echelle:	N° de Dossier	N° de Rue∶
Responsable du dossier M. HUGUES Christophe	N° tel interne : 03 81 87 88 22 ou 03 81 87 88 23	172-2020	451
Date	Objet de la modification		

